

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de MOISSAC-BELLEVUE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq juin le conseil municipal de la commune de Moissac-Bellevue étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BACCI Jean, Maire

Etaient présents : Mme SANTACREU Anne-Marie, MM. RIBOULET Gilbert, GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, GUTTIN Arlette.

Absents : M. CAILLEUX Marc (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme GUTTIN Arlette), GHESQUIER Corinne, MM. DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

N° : 18-28

Objet : Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n° 1 du PLU

Une procédure de modification n°1, par voie simplifiée, du PLU a été engagée par arrêté municipal n° 18-36 du 13 juin 2018.

Le conseil municipal doit quant à lui préciser les modalités de mise à disposition au public, pendant un mois, de ce dossier de modification simplifiée.

Les modalités de mise à disposition du public sont les suivantes :

- Mise à disposition du dossier du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 24 août 2018.
- Ouverture d'un registre, en mairie, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée ;
- Affichage de la procédure de consultation en mairie et sur des panneaux destinés à l'affichage communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Un avis annonçant cette mise à disposition du projet de modification simplifiée sera inséré dans un journal diffusé dans le département et sera également affiché en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage communal.

A l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté devant le Conseil Municipal, qui délibérera et approuvera le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour, 0 contre, 2 abstentions :

Décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification (simplifiée) n°1 du PLU comme suit :

- Mise à disposition du dossier du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 24 août 2018

- Ouverture d'un registre, en mairie, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée ;
- Affichage de la procédure de consultation en mairie et sur des panneaux destinés à l'affichage communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

Le Maire

Jean BACCI



Acte rendu exécutoire
après transmission en Sous-Préfecture
le **27 JUIN 2018**
et publication ou notification
le

27 JUIN 2018

